

Mouvement syndical international

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **9 (1917)**

Heft 4

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ouvriers des communes et de l'Etat. — Le comité central vient de soumettre aux membres un nouveau projet de statuts prévoyant la transformation de la fédération en une organisation centralisée. Les sociétés locales y adhéreront comme sections; les cotisations mensuelles seront remplacées par des cotisations hebdomadaires. Les statuts prévoient des secours de grève et de reprécailles ainsi que l'assistance judiciaire. Une caisse de décès avec allocations de fr. 150.— à fr. 700.— est instituée.

Les statuts prévoient également la création d'un secrétariat central.

La prochaine réunion des délégués s'occupera de ce projet de statuts.

Tailleurs. — La grève de Davos a subi une modification en ce sens que le Conseil d'Etat a introduit enfin une action de conciliation.

Messieurs les maîtres tailleurs se déclarèrent disposés à accepter la conciliation, à condition que les ouvriers déclarent par écrit vouloir discuter le *tarif aux pièces*. Les ouvriers s'y refusèrent. Par conséquent, les patrons n'assistèrent pas à la conférence de conciliation, de sorte que la tentative du Conseil d'Etat peut être considérée comme étant échouée. Toutefois, une nouvelle tentative est faite.

Ouvriers du bâtiment. — Les 24 et 25 février siégea à Zurich le premier congrès des ouvriers du bâtiment depuis le début de la guerre. Outre les délégués, les représentants de l'Union suisse des fédérations syndicales et du cartel syndical de Zurich, les fédérations des ouvriers du bâtiment d'Allemagne et d'Italie s'y firent représenter par un délégué chacune, qui donnèrent un aperçu très intéressant sur la situation dans leur pays respectif.

Remarquable est l'accord régnant entre tous les délégués et le comité central, accord se manifestant dans la discussion de la question: Organisation et tactique. En suivant une tactique méthodique et consciencieuse, on est fermement résolu à faire sortir la fédération de la période de crise et de lui assurer une position convenable.

La capacité d'action de la fédération sera augmentée également par l'allocation de moyens financiers plus considérables. Une augmentation de cotisation et le versement de 52 cotisations annuellement, au lieu de 44 comme jusqu'ici, ont été décidés dans ce but.

Le comité central a été autorisé à soutenir activement tous les efforts faits en vue de la création d'une grande fédération des ouvriers du bâtiment (fusion de toutes les fédérations existantes).

Peintres et plâtriers. — En 1916, l'effectif de la fédération passa de 588 à 748 membres. La vente d'estampilles accuse un résultat réjouissant.

Les dépenses se répartissent comme suit: Secours de maladie et allocation au décès, fr. 3256.—; propagande et délégations, fr. 1100.45; obligations remboursées, intérêts et prêts, fr. 5380.45; administration, fr. 1900.—.

A St-Gall, une convention a été passée. A Berne, la convention en vigueur fut prolongée jusqu'à la fin de la guerre. Des mouvements de salaire ont eu lieu à Zurich, Bâle, Neuhausen et dans quelques petites localités.

Ouvriers sur bois. — Le conflit des poseurs de parquets s'est terminé par la conclusion d'un tarif pour toute la Suisse. Le tarif est valable jusqu'au 1^{er} mai 1920. Le 1^{er} septembre prochain, une augmentation de 5% devra intervenir sur les nouveaux prix tarifés; ainsi l'augmentation totale sera de 25%.

Deux grands établissements à Goldach et Berne (Sulgenbach) n'ont pas adhéré au tarif et, par conséquent, sont à l'index.

Ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation. — *Boulangers.* — Dans cette profession se poursuit une propagande active en vue de l'abolition permanente du travail de nuit.

Ouvriers sur métaux. — Dans la *fabrique de machines à Erlikon* un conflit est survenu par suite du refus d'augmentations de salaire. La fabrique est à l'index.

Une grève a éclaté à la *fabrique de machines Amstutz-Levin à Rorschach*, par suite d'un renvoi. Une indemnité fr. 325.— a été versée à l'ouvrier congédié. Les ouvriers se déclarèrent satisfaits par-là.

Les ouvriers de deux *fonderies à Oberbourg*, qui demandent le samedi après-midi libre, ont notifié leur quinzaine.

Chauffeurs et machinistes. — L'effectif de cette fédération non affiliée à l'Union suisse des fédérations syndicales s'est accru de 26 membres en 1916. A la fin de l'année, il est de 2566 membres. Les recettes de la caisse centrale s'élèvent à fr. 5056.10; celles de la caisse de décès à fr. 30,867.—; celles de la caisse de secours à fr. 6112.—. Les allocations au décès versées ascendent à fr. 23,800.—; d'autres secours ont nécessité fr. 2343.50.

A part ces services de secours, la fédération entretient un organe, édite un agenda, organise des cours professionnels, s'occupe du placement et de l'apprentissage.

Vu les conditions propres à cette profession, les actions autonomes en vue de l'amélioration des conditions de travail rencontrent des difficultés toutes particulières.

Actuellement, l'adhésion à l'Union suisse des fédérations syndicales est de nouveau en discussion, mais rencontre toujours une vive opposition. Ainsi le rapport de Zurich, traitant ce sujet et qui a paru dans l'organe fédératif, démontre clairement que les membres ont une opinion tout à fait erronée du rôle et de l'importance de l'Union suisse des fédérations syndicales.

Ouvriers sur cuir. — En 1916, dans onze localités, dix mouvements ont eu lieu dans 191 établissements occupant 2595 ouvriers. A l'exception d'un cas où 50 ouvriers ont fait grève pendant trois jours, tous les mouvements se sont terminés par une entente à l'amiable. Dans cinq cas, les tarifs ont été renouvelés; dans les autres, les revendications ouvrières furent accordées intégralement ou en partie.



Mouvement syndical international

Mexique. — *Persécution des syndicats ouvriers.* Des temps pénibles ont fait leur apparition pour les syndicats ouvriers mexicains. Aussi longtemps que Carranza et ses partisans se trouvaient en révolution contre le gouvernement pour s'assurer la puissance, ils se déclarèrent les amis du mouvement ouvrier et publièrent même un décret, dans lequel ils reconnaissaient le droit de coalition et de grève des travailleurs mexicains. Maintenant que Carranza et ses amis ont pris eux-mêmes les rênes du gouvernement en mains, ils ont oublié leur attitude précédente. Ils ont émis une loi défendant les grèves et qui menace de mort non seulement les militants du mouvement ouvrier, mais aussi tous ceux qui feraient de la propagande pour une grève. Le motif de cette mesure draconienne doit être cherché dans la grève des ouvriers travaillant à l'aqueduc qui doit conduire l'eau potable à la ville de Mexico. Le *Call* de New-York informe que l'Union syndicale mexicaine a commencé une active propagande pour engager Carranza à abroger cette loi inique et à remettre le droit de grève en vigueur.

Amérique. — Le congrès annuel de l'Union américaine des fédérations syndicales a eu lieu au mois de novembre 1916 à Baltimore. Nous extrayons des rapports que l'Union a fait construire pour ses besoins, à Washington, un magnifique bâtiment d'administration. Les frais de construction s'élevèrent à 150,000 dollars.

Le nombre des membres était en 1913/14 de 2,020,671, au cours de la première année de guerre, cet effectif tomba à 1,946,347, mais remonta à 2,072,702 membres au cours de la deuxième année. Les membres se répartissent sur les organisations suivantes : mineurs 318,000, ouvriers sur bois 197,000, constructeurs de machines 100,900, tailleurs d'habits pour dames 85,100, peintres 78,200, employés des tramways 64,600, typographes 60,700, musiciens 60,000, employés des hôtels et restaurants 59,000, cochers et chauffeurs d'automobiles 59,000, fondeurs de fer et mouleurs 50,000, ouvriers des brasseries 49,600, tailleurs d'habillements de confection 43,000, cordonniers 39,000, ouvriers cigariers 37,000, électriciens 36,200, coiffeurs 35,900, brasseurs 32,400, installateurs 32,000, conducteurs de chemin de fer 30,800, imprimeurs et margeurs 29,000, ouvriers des ports 25,500, ouvriers du textile 25,000, télégraphistes 25,000, matelots 21,700, machinistes des usines 21,000, parqueteurs 18,400, constructeurs de navires 18,200, employés des théâtres 18,000, boulangers et pâtisseries 17,500, ferblantiers 17,500, sapeurs-pompiers 17,000, mineurs des Etats de l'ouest 16,100, employés des bureaux et du commerce 15,000, ouvriers du granit 13,100, tailleurs d'habits pour hommes 12,000, ouvriers des constructions en fer et des ponts 10,000, vitriers 10,000, émouleurs de métaux 10,000.

Les autres organisations ouvrières comptent toutes moins de 10,000 membres.

En plus de 111 fédérations centrales, 705 syndicats locaux et organisations mixtes, ayant un effectif total de 35,163 membres, appartiennent encore à l'Union. Les syndicats qui se tiennent hors de l'Union comptent environ 350,000 membres.

1622 grèves et lock-outs furent déclarés au cours de l'année 1916 ; 260,015 ouvriers furent compris dans ces mouvements. Une somme de 2,708,789 dollars fut payée en secours de grève.

66 fédérations ont versé 2,264,610 dollars pour frais d'enterrement, 63,662 dollars pour secours de décès, 1,068,609 dollars pour secours de maladie, 120,770 dollars pour secours de chômage et 26,284 dollars pour secours de voyage.

Allemagne. — *Ouvriers sur métaux.* La Fédération allemande des ouvriers sur métaux comptait lors de la déclaration de guerre 583,814 membres. Ensuite des appels au service militaire, ce nombre diminua jusqu'au 1^{er} janvier 1915 à 323,565 membres, jusqu'au 1^{er} janvier 1916 à 233,107 membres. Depuis cette date, l'effectif augmenta de nouveau lentement et atteignit au cours de l'année 1916 246,627 membres. Jusqu'à la fin de l'année 1916 368,115 membres avaient été appelés sous les drapeaux. De ceux-ci, 55,664 furent libérés au cours des temps du service militaire et purent rentrer dans leur foyer.

Angleterre. — La conférence annuelle du Parti ouvrier anglais a eu lieu au mois de janvier à Manchester. 700 délégués étaient présents. La résolution tendant à permettre la participation au gouvernement fut adoptée par 1,849,000 oui contre 307,000 non. Le gouvernement doit être invité à réintroduire après la guerre tous les droits, coutumes et habitudes des syndicats ouvriers. Une autre résolution qui qualifie une victoire allemande comme une menace à la liberté et à l'indépendance des petites nations fut acceptée par 1,036,900 voix contre 464,000. Une troisième résolution invitant le gouvernement à ouvrir de suite des négociations pour amener la

paix, fut refusée par 1,697,000 voix contre 302,000. Les voix de l'opposition restèrent en général en minorité.

Ecosse. — Les sections écossaises du Parti ouvrier indépendant ont tenu leur conférence annuelle régulière le 3 janvier à Govon. Elle adopta par 38 contre 17 voix la résolution suivante des camarades de Bermondsey, résolution qui avait déjà été acceptée à l'unanimité lors de leur conférence à Newcastle :

« La conférence est d'avis que les partis socialistes de tous les pays ont le devoir de combattre toutes les guerres menées par leurs gouvernements, quel que soit le but de celles-ci. Elle charge le Parti ouvrier indépendant de recommander l'adoption de cette politique au prochain congrès socialiste international. »

Les 17 délégués qui ont voté contre cette proposition, n'étaient nullement adversaires de cette revendication, ils votèrent pour une proposition supplémentaire demandant qu'au lieu de « leurs gouvernements » il devrait être dit « les gouvernements capitalistes ». La *Justice*, de laquelle nous prenons cette note, croit que par l'adoption de cette résolution, le Parti ouvrier indépendant s'est complètement jeté dans les bras du pacifisme et du tolstoïsme. Il est évident que les « jusqu'au boutistes » et adeptes de l'Union sacrée ne peuvent comprendre une politique qui tend à faire cesser l'horrible massacre dont nous sommes les spectateurs impuissants.



Divers

Notes économiques

Coopératives. — *L'Association des minoteries des Sociétés suisses de coopérative* s'est développée très favorablement au cours de l'année 1916. Le nombre des sociétés qui adhèrent à l'Association s'est augmenté de 45 à 166. Le capital de participation a passé de 621,000 francs à 670,000 francs. Les prix des différentes farines se sont développés de la manière suivante :

	Début 1916	Fin 1916
	Fr.	Fr.
Farine entière	48.85	59.—
Farine d'engraissement pour le bétail	20.—	28.—
Son	17.—	26.—

La vente atteignit la somme de fr. 12,139,978.45. Le bénéfice réalisé est de fr. 190,837.92. L'Association paya en impôts fr. 41,000.—. La minoterie occupe 62 employés.

L'Association pour l'achat du lait fut fondée au début de l'année 1916 avec une participation de dix sociétés coopératives. Elle comptait à la fin de l'année 23 sociétés coopératives comme membres.

La quantité de lait nécessaire journalièrement est de 154,000 quintaux. Le montant total du lait vendu au cours de l'année est de fr. 4,663,270.— Les frais d'administration s'élevèrent à fr. 1979.— seulement.

L'institution d'assurances de l'Union suisse des sociétés coopératives augmenta sa fortune pendant l'année de rapport de 450,000 francs. Quinze personnes percurent 9341 francs de rentes et 1195 francs pour secours de décès. Une somme de 2494 francs fut payée à deux familles comme assurance de succession. 2123 personnes adhèrent à l'assurance contre l'invalidité, 250 personnes appartiennent à l'assurance de succession.

Votation fédérale. — Le Conseil fédéral a fixé au dimanche 13 mai 1917 la votation populaire sur la révision de la Constitution fédérale pour la perception de droits de timbre (arrêté fédéral concernant l'adjonction, dans la Constitution fédérale, d'un article 41 bis et d'un nouvel alinéa, sous lettre g à l'article 42).